

# 1

A C C U E I L L I R

## « Faciliter votre entrée dans le logement »

### **Le Mans Métropole Habitat vous accompagne dès votre arrivée...**

Au moment des formalités d'emménagement, **nos conseillers sont là pour répondre à toutes vos questions** : assurance, paiement du loyer... tout ce qu'il faut savoir sur votre nouveau logement est soigneusement répertorié dans le kit d'emménagement, qui vous est remis.

Lors de la remise des clefs, votre **Correspondant de Site** vous accueille. Il vous transmet toutes les informations complémentaires nécessaires afin de prendre possession de votre logement et de vous intégrer au mieux dans votre nouveau quartier.

### **Le Mans Métropole Habitat: des logements propres et sécurisés...**

**Vous emménagez dans un logement nettoyé.** Pour plus de sécurité les cylindres des serrures de la porte d'entrée sont systématiquement remplacés.

Si nécessaire, les équipements sanitaires sont détartrés.

### **Le Mans Métropole Habitat vous écoute...**

Deux mois après l'entrée dans votre logement, vous recevez un **questionnaire de satisfaction**. A votre demande, une visite de courtoisie est organisée à votre domicile pour faire le point sur votre arrivée et les dernières questions que vous vous posez.



# 2

S A T I S F A I R E

## « Répondre à vos attentes »

### **Le Mans Métropole Habitat répond à vos demandes sous 10 jours...**

Votre **Correspondant de Site** prend en compte toutes vos demandes d'intervention techniques et vous informe des suites en moins de 10 jours.

En cas d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes, **nos services interviennent dans les meilleurs délais.**

### **Le Mans Métropole Habitat participe à l'aménagement de votre logement...**

**L'aménagement des logements pour personnes handicapées** est l'une de nos priorités. Nous participons à ces actions, en partenariat avec la Maison Départementale Des Personnes Handicapées.

### **Le Mans Métropole Habitat vous accompagne au quotidien...**

**Votre situation change !** il vous faut un nouveau logement..., nous sommes à vos côtés pour étudier avec vous **une solution** qui répond parfaitement **à vos nouvelles exigences.**

Pour préparer au mieux votre départ, votre **Correspondant de Site** reste votre interlocuteur privilégié. Lors de sa « **visite conseils** », elle vous informe sur les éventuelles réparations à faire et vous remet une plaquette explicative sur le barème des réparations locatives.

**Nous restons très vigilant quant aux éventuels troubles de la tranquillité.** Le rappel des règles de bon voisinage est régulier. Toutes les procédures en vigueur sont appliquées pour le respect d'autrui.

# 3

V I V R E B I E N

## «Améliorer votre cadre de vie »

**Le Mans Métropole Habitat améliore et sécurise son parc...**

**Un vaste programme de rénovation et de réhabilitation est lancé, chaque année, afin de faire évoluer notre patrimoine. Nous nous y engageons !**

**La qualité des espaces verts**, pour lesquels nous menons des programmes de développement et d'amélioration, est **l'une de nos priorités**. Les espaces de jeux et le mobilier urbain sont régulièrement entretenus. Ils maintiennent la convivialité et la sécurité des lieux.

Pour votre sécurité, **tous nos ascenseurs font l'objet d'un entretien permanent**, complet et réglementaire.

**Le Mans Métropole Habitat : des parties communes bien entretenues...**

Notre **Régie d'Entretien des Parties Communes** ainsi que des entreprises spécialisées assurent au quotidien l'entretien du patrimoine. La fréquence et la qualité des prestations de nettoyage font l'objet d'un contrôle suivi.

**Le Mans Métropole Habitat facilite l'entretien de votre logement...**

Pour votre confort et votre tranquillité, **des contrats d'entretien annuels assurent la maintenance et les réparations de certains équipements** (robinetterie, appareils de production d'eau chaude, chauffage individuel et systèmes de ventilation).

# « Etre présent dans chaque quartier »

**Le Mans Métropole Habitat vous rencontre régulièrement et vous informe ...**

**Votre avis nous intéresse !** C'est dans cette démarche participative que **des échanges réguliers** avec les associations de locataires et les locataires eux mêmes **permettent de faire avancer nos projets** de développement et d'aménagement.

Chaque intervention technique dans les groupes et les bâtiments est précédée **d'un affichage dans les halls**. Ils vous indiquent la date, la durée et le détail des travaux.

Vous recevez régulièrement un bulletin d'information « **Le Mans Métropole Habitat INFO** » qui contient des dossiers pratiques et des renseignements utiles.

Notre site Internet vous permet un accès direct à l'information.

[www.lemanshabitat.com](http://www.lemanshabitat.com)

**Le Mans Métropole Habitat, gardons le contact...**

Pour être plus proche de vos préoccupations quotidiennes, **nous avons fait le choix de la carte de la proximité. Les loges et les agences assurent ce lien essentiel avec vous.** En dehors des horaires d'ouverture des bureaux, les week-end et jours fériés, Le Mans Métropole Habitat s'engage à répondre aux urgences 24 heures sur 24. Un numéro AZUR est à votre disposition :



Ce numéro est susceptible de changer



***Accueillir***



***Satisfaire***



***Vivre bien***



***Informier***



## *L'atout logement*

*Le logement est un élément important de notre vie. Il rythme notre quotidien. S'y sentir bien est une préoccupation importante pour vous. Vous y savoir bien est essentiel pour nous. C'est pourquoi nous avons rédigé cette charte dans laquelle Le Mans Métropole Habitat s'engage pour que votre cadre de vie soit de qualité.*

### **AGENCE des QUARTIERS SUD/VAUGUYON :**

1, boulevard des Glonnières.

Accueil ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h30  
du lundi au vendredi, fermé le mardi matin.

Tél. 02 43 50 17 40

### **AGENCE du CENTRE-VILLE :**

36-38 rue Gambetta.

Accueil ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h30  
du lundi au vendredi, fermé le mardi matin.

Tél. 02 43 14 12 80

### **AGENCE des BORDS DE L'HUISNE :**

2 place des Sablons.

Accueil ouvert de 10h à 12h et de 14h à 16h30  
du lundi au vendredi, fermé le mardi matin.

Tél. 02 43 50 28 10

## **Le Mans Métropole Habitat**

Office Public de l'Habitat

37, rue de l'Estérel - CS 85524 - 72 055 - Le Mans Cedex 2

Tél : 02 43 41 53 00 – Fax : 02 43 41 53 33

[www.lmmhabitat.com](http://www.lmmhabitat.com)



# Charte d'engagement

4 points pour faciliter le quotidien

[www.lmmhabitat.com](http://www.lmmhabitat.com)

Le Mans Métropole Habitat  
 Office Public de l'Habitat  
 37, rue de l'Estérel - CS 85524  
 72 055 - Le Mans Cedex 2



# Charte d'engagement

*“Faciliter votre entrée dans le logement”*

*“Répondre à vos attentes”*

*“Améliorer votre cadre de vie”*

*“Etre présent dans chaque quartier”*

[www.lmmhabitat.com](http://www.lmmhabitat.com)

Le Mans Métropole Habitat

Office Public de l'Habitat

37, rue de l'Estérel - CS 85524

72 055 - Le Mans Cedex 2

